

# **RENDEZ VOUS POST PERMIS**

**Depuis le 11 mai 2019, les titulaires d'un 1er permis de conduire qui ont suivi une formation complémentaire « post-permis » bénéficient d'une réduction de leur période probatoire.**

## **A qui s'adresse la formation complémentaire post-permis ?**

Cette formation complémentaire s'inscrit dans une démarche volontaire et s'adresse exclusivement aux titulaires d'un 1er permis de conduire auto (B ou B1) ou moto (A1 ou A2) obtenu depuis au moins 6 mois et maximum 12 mois.

## **Les avantages de la formation complémentaire jeunes conducteurs**

En participant à cette formation, vous atteindrez plus rapidement les 12 points sur votre permis de conduire.

Vous avez obtenu le permis en conduite traditionnelle ? Vous gagnez 1 an sur votre période probatoire, soit 12 points en 2 ans au lieu de 3

Vous avez obtenu le permis en conduite accompagnée ? Vous gagnez 6 mois sur votre période probatoire, soit 12 points en 1 an et demi au lieu de 2

La seule condition : N'avoir commis aucune infraction ayant donné lieu à un retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension de votre permis de conduire.

## **Déroulement de la formation complémentaire jeune conducteur**

Une seule journée de formation

La formation est collective (6 à 12 élèves par stage) et se déroule sur une journée (7 heures).

L'objectif : renforcer les compétences acquises lors de la formation initiale du permis et durant les premiers mois de conduite autonome, afin de conduire de manière plus sûre.

### **Au programme :**

La formation suscite l'échange sur les expériences de conduite entre conducteurs d'une même génération.

Elle s'articule autour de 2 thématiques :

Améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes

Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables

A l'issue de la formation, nous vous délivrons une attestation de suivi de la formation complémentaire post-permis.

**Pour information : seules les auto-écoles disposant du label "École conduite qualité" - peuvent valider cette formation.**